



EPU 20, le 5 novembre 2014
Recommandations présentées par le Canada pour l'EPU de l'Égypte

Question

La délégation de l'Égypte pourrait-elle faire le point sur les mesures prises à ce jour pour promouvoir les droits de la personne par le biais de consultations avec la société civile, la révision de lois nationales et des programmes d'études en droits de la personne?

Recommandations

Le Canada recommande que l'Égypte :

1. Révise toutes les lois sur les assemblées publiques, y compris la Loi 10 de 1914 sur les rassemblements et la Loi 107 de 2013 sur les réunions publiques, pour les aligner avec les obligations internationales de l'Égypte en matière de droits de la personne
2. Assure le cours normal de la loi pour les détenus, puisqu'un système juridique équitable et indépendant est un pilier fondamental d'une future Égypte démocratique et stable
3. S'assure que les modifications à la Loi 84 sur les ONG de 2002 soient conformes à la constitution égyptienne et aux obligations internationales de l'Égypte